

Présidence : Allemagne

960^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 11 novembre 2020 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 15

2. Président : M. M. Bleinroth

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite de cette séance du FCS tenue durant la pandémie de la Covid-19 conformément aux dispositions du document FSC.GAL/109/20.

3. Sujets abordés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/304/20) (FSC.DEL/304/20/Add.1), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/305/20), Canada, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 1)
- b) *Élaboration d'un guide des meilleures pratiques de l'OSCE en matière de lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de munitions conventionnelles* : Autriche (également au nom de la France) (annexe 2), Allemagne-Union européenne (FSC.DEL/303/20), États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni, Fédération de Russie (annexe 3), Présidente du Groupe informel des Amis sur les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles (SMC) (Lettonie) (annexe 4), Autriche

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contributions financières au projet de système de gestion de l'information et des rapports (iMARS) : Finlande, France*
- b) *Réunion informelle sur la mise en œuvre des projets d'assistance concernant les ALPC et les SMC dans l'espace de l'OSCE, prévue le 12 novembre 2020, et réunion sur des notes d'orientation pour les projets d'assistance, prévue le 17 novembre 2020 : Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance concernant les ALPC et les SMC (Autriche)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 novembre 2020, à 10 heures, par visioconférence



960^e séance plénière

Journal n° 966 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président

Notre position concernant le conflit interne ukrainien reste inchangée. Nous pensons qu'il faut mettre pleinement en œuvre l'Ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, adopté le 12 février 2015, en instaurant un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk. La Fédération de Russie, en tant que médiateur aux côtés de l'OSCE, de la France et de l'Allemagne, est prête à faciliter cette mise en œuvre de toutes les manières possibles.

La dynamique actuelle du processus de négociation en vue d'un règlement pacifique global de la crise en Ukraine est décourageante. Les discussions qui ont eu lieu le 10 novembre lors de la réunion par visioconférence du Groupe de travail sur la sécurité du Groupe de contact trilatéral n'ont pas donné de résultats concrets. En outre, les remarques faites à la veille de cette réunion par les chefs de la délégation ukrainienne auprès du Groupe de contact trilatéral (GTC), Leonid Kravchuk et Oleksiy Reznikov, sur le projet de plan proposé par le Gouvernement ukrainien, qui prévoit des mesures conjointes pour la mise en œuvre des accords de Minsk, posent la question légitime de savoir si elles contribuent vraiment au règlement pacifique du conflit interne ukrainien. Il a été déclaré en particulier que l'Ukraine ne pouvait pas appliquer les points de l'Ensemble de mesures dans l'ordre dans lequel ils existent depuis 2015 et ont été approuvés par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2202, et que l'ordre de ces points devait être révisé. À cet égard, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, a envoyé aux ministres des affaires étrangères de la France et de l'Allemagne des messages contenant des extraits d'entretiens récents avec les représentants ukrainiens susmentionnés et a demandé à ses collègues du « format Normandie » d'évaluer la conformité de ces commentaires avec l'Ensemble de mesures de Minsk. Nous comptons sur une réponse sur le fond des gouvernements français et allemand.

Le régime de cessez-le-feu dans le Donbass est violé par des provocations sporadiques le long de la ligne de contact. Les 5 et 6 novembre, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a enregistré une augmentation sensible des violations de la trêve dans la région de Donetsk. Une équipe de travailleurs de la station d'épuration de Donetsk a essuyé des tirs d'armes légères. Il s'agit d'une infrastructure vitale qui fournit de

l'eau à environ un demi-million d'habitants des deux côtés de la ligne de contact. La poursuite des violences dans le Donbass est inacceptable. Nous supposons qu'une enquête sera ouverte sur l'incident susmentionné et que les auteurs seront traduits en justice.

Les plans du Gouvernement ukrainien visant à poursuivre la militarisation du pays ne sont pas de nature à créer un environnement propice à la réduction des tensions dans le Donbass. Lors de son allocution annuelle devant la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien) le 20 octobre, le Président ukrainien, Vladimir Zelensky, a annoncé que l'Ukraine avait commencé à fabriquer de nouveaux modèles d'armes, notamment le système de contrôle de tirs d'artillerie Obolon-A et le système de mortier Bars. Le système de lance-roquettes multiples Vilkh-M et le système de missiles Typhoon font actuellement l'objet d'essais. La frégate *Hetman Sahaidachny* est en cours de révision. En outre, le Ministère ukrainien de la défense a reçu la semaine dernière une cargaison de lance-flammes à roquettes RPO-16 destinés à l'infanterie. Grâce à leur ogive thermobare, ils permettent de mener des frappes efficaces contre des véhicules blindés et d'anéantir les forces ennemies dans des bastions situés à une distance pouvant aller jusqu'à un kilomètre.

On peut légitimement se demander quel est le but de toutes ces manœuvres d'intimidation. Par ailleurs, le Secrétaire adjoint du Conseil national de sécurité et de défense, Serhiy Kryvonos, a confirmé dans un récent entretien rapide avec la chaîne de télévision ukrainienne Obozrevatel-TV que le commandement des forces armées ukrainiennes attend le bon moment politique, international et militaire pour lancer une offensive dans le Donbass.

Dans ce contexte, un certain nombre d'États participants de l'OSCE continuent à former l'armée ukrainienne et à inonder le pays d'armes et d'équipements étrangers qui se sont ensuite retrouvés à de nombreuses reprises dans la zone d'affrontement du Donbass. Nous avons appris que le Gouvernement ukrainien, en coopération avec des entreprises étrangères, a l'intention de mettre au point des systèmes de défense aérienne et de construire des drones de combat et des navires de guerre. Cette année, le Congrès des États-Unis d'Amérique a approuvé un programme d'aide militaire au Gouvernement ukrainien d'un montant total de 250 millions de dollars américains, tandis qu'un mémorandum d'un montant de 1,25 milliard de livres sterling a été signé avec le Royaume-Uni afin de renforcer la marine ukrainienne. Nous tenons à souligner que les États participants qui fournissent une assistance militaro-technique sous quelque forme que ce soit au Gouvernement ukrainien partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des victimes civiles et des destructions dans le Donbass. Nous demandons instamment à nos partenaires de s'acquitter pleinement et de manière responsable des obligations qui leur incombent en vertu des instruments politiques-militaires de l'OSCE, ce qu'ils préconisent eux-mêmes régulièrement.

Le Gouvernement ukrainien devrait immédiatement mettre fin à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, retirer ses armes et les transférer vers les sites d'entreposage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et retirer du territoire ukrainien du matériel militaire et des mercenaires étrangers. Le blocus socio-économique inhumain du Donbass devrait être levé et la région elle-même devrait se voir accorder d'urgence un statut spécial. Les mesures politiques et de sécurité sont étroitement liées et devraient être mises en œuvre simultanément dans l'ordre prévu par les accords de Minsk. Nous soulignons que le Gouvernement ukrainien est directement responsable de la mise en œuvre concrète de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk et des instructions agréées du sommet au « format Normandie » qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019.

Toutes les possibilités et tous les mécanismes permettant de promouvoir un règlement pacifique global dans l'est de l'Ukraine sont disponibles. Les progrès dépendent de la volonté réelle du Gouvernement ukrainien d'engager un dialogue direct, axé sur des résultats concrets, avec les représentants de Donetsk et Lougansk. Il est temps que nos partenaires internationaux et les « conseillers » de l'Ukraine cessent enfin de déformer les véritables causes de la crise interne ukrainienne, et que les comédiateurs d'un règlement pacifique exigent que le Gouvernement ukrainien abandonne ses négociations factices au sein du Groupe de contact trilatéral et se mette plutôt à travailler de manière constructive et responsable en vue de parvenir à la paix dans le Donbass conformément à l'Ensemble de mesures de Minsk.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



960^e séance plénière

Journal n° 966 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA FRANCE)

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les attaques terroristes commises récemment, notamment en Autriche et en France ainsi que dans bien d'autres pays de l'OSCE, prouvent une fois de plus que notre sécurité européenne est commune et indivisible. Alors que l'enquête doit encore éclaircir, dans les mois à venir, les circonstances exactes de la dernière attaque en date, il est indéniable que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de munitions conventionnelles, ainsi que leur possession et leur utilisation abusive à des fins illégales, servent souvent de moyen de commettre de tels actes violents.

La lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles est l'un des engagements pris par les États participants, qu'ils ont non seulement énoncé explicitement dans les documents de l'OSCE sur les ALPC et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), mais qu'ils ont aussi réaffirmé dans d'autres décisions du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Pour s'attaquer au problème du trafic illicite, toute une série d'autorités nationales doivent partager et coordonner leurs responsabilités. Il est nécessaire d'examiner d'urgence ces données d'expérience et de faire le point sur le corpus de plus en plus vaste de connaissances et de pratiques relatives à la prévention du trafic illicite d'ALPC et de leurs munitions, à la lutte contre ce trafic et aux enquêtes menées en la matière. Ces connaissances et les bonnes pratiques devraient être prises en compte et intégrées d'urgence dans le cadre normatif de l'OSCE. L'échange de bonnes pratiques et le renforcement de la coopération au niveau régional cadreraient avec les priorités arrêtées en 2018 à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action.

L'Autriche et la France considèrent, entre autres mesures, l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques de l'OSCE en matière de lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles comme étant un des moyens efficaces de donner effet aux documents de l'Organisation sur les ALPC et les SMC. Un document de réflexion est actuellement en cours d'élaboration et nous prévoyons de le distribuer plus tard dans la

semaine. Permettez-moi de souligner que nous sommes prêts à faire avancer cette initiative et que votre soutien à cette dernière serait le bienvenu.

Merci, Monsieur le Président.



960^e séance plénière

Journal n° 966 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Les crimes horribles commis la semaine dernière en Autriche et en France ont une fois de plus confirmé le caractère barbare du terrorisme. Notre pays est disposé à intensifier sa coopération avec les États participants de l'OSCE pour lutter contre ce défi mondial. Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale concernant la diffusion incontrôlée des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) et nous plaidons pour une consolidation accrue des efforts déployés à l'échelle internationale pour contrer cette dangereuse tendance. Il existe un lien évident entre le terrorisme, la criminalité et l'entrée d'armes sur le marché noir, y compris en provenance de pays où elles sont produites sans licence ou avec des licences expirées obtenues auprès des États détenteurs des droits. Le trafic illicite d'armes, de leurs pièces, éléments et munitions demeure la principale source de subsistance des groupes terroristes et extrémistes.

En revanche, nous nous félicitons de l'initiative autrichienne visant à élaborer un guide des meilleures pratiques en matière de lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles. Nous aiderons notre gouvernement à se familiariser avec le document de réflexion pertinent lorsqu'il sera officiellement distribué aux États participants.

Nous soutenons globalement le projet de décision du Conseil ministériel de l'OSCE sur les aspects normatifs des ALPC et des SMC présenté la semaine dernière par la Présidence allemande. Il est actuellement étudié par les experts compétents à Moscou et nous espérons recevoir leurs observations de fond dans un proche avenir. Nous pensons qu'un accord des États participants sur ce document faciliterait la mise en œuvre concrète des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



960^e séance plénière

Journal n° 966 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Madame la Présidente.
Chers collègues,

Permettez-moi de prendre la parole en ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC).

Je tiens à réaffirmer les engagements pris par les États participants s'agissant de la lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de SMC tels qu'ils sont énoncés dans les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC et tels qu'ils ont été renforcés par la mise en œuvre des normes et des meilleures pratiques de l'Organisation. Bien que cela ait déjà été dit à de nombreuses reprises, je voudrais souligner une fois de plus que, lorsqu'elles sont appliquées, ces normes et ces meilleures pratiques contribuent réellement à réduire et prévenir l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée des ALPC et des munitions conventionnelles.

Je suis entièrement d'accord avec l'Autriche sur le fait que les événements tragiques qui se sont produits récemment dans toute l'Europe soulignent une fois de plus la nécessité de renforcer nos efforts conjoints pour prévenir le trafic illicite, enquêter sur celui-ci et le combattre. Le problème du trafic illicite des ALPC et des munitions conventionnelles devrait faire partie intégrante de l'action plus générale de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement post-conflit.

Je pense aussi comme l'Autriche que l'une des mesures que nous pourrions prendre immédiatement consisterait à échanger nos données d'expérience, nos connaissances et nos pratiques concernant la prévention du trafic illicite, la lutte contre celui-ci et les enquêtes menées en la matière. Il faudrait mettre à profit ces connaissances et meilleures pratiques en les prenant en compte et en les intégrant dans le cadre normatif de l'OSCE. Nous pourrions par exemple, ainsi que l'a proposé l'Autriche, élaborer un nouveau guide des meilleures pratiques de l'OSCE en matière de lutte contre le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles. Comme nous le savons tous, les guides des meilleures pratiques de l'Organisation n'ont pas un caractère contraignant, mais visent à aider les États participants

dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales, et à favoriser l'adoption de normes communes plus élevées dans les domaines de la maîtrise et de la gestion des ALPC et des SMC.

Je soutiens donc sans réserve l'Autriche dans ses efforts pour faire avancer cette initiative, qui a pour but d'aider les États participants à lutter contre le trafic illicite en renforçant l'appropriation et les capacités nationales en matière de maîtrise des ALPC.

J'encourage les États participants à s'associer à ces travaux et à les soutenir en partageant les enseignements tirés, en faisant ressortir les meilleures pratiques et en fournissant à titre bénévole des avis d'experts sur ce nouveau guide par l'intermédiaire de la plateforme du Groupe informel d'Amis. En ma qualité de Présidente du Groupe, je suis disposée à jouer un rôle de facilitatrice et de coordinatrice en soutien à l'élaboration de ce nouveau guide.

Je vous remercie de votre attention. Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal du jour.